

RCS : ST QUENTIN

Code greffe : 0202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST QUENTIN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00349

Numéro SIREN : 883 954 414

Nom ou dénomination : A.D.D.

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2021 sous le numéro de dépôt 5030

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-QUENTIN

Palais de Justice
BP 645-3
02322 Saint-Quentin Cedex

A.D.D.
16 rue de la Chaussée
02300 Chauny

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : A.D.D.

Numéro RCS : 883 954 414

Numéro Gestion : 2020B00349

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse 16 rue de la Chaussée
: 02300 Chauny

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2020

Durée de l'exercice : 10 mois

Comptes annuels déposé le : 13/12/2021

Sous le numéro : 5030

Délivré à Saint-Quentin le 14 décembre 2021

Le Greffier,

u

--

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01032020 et clos le 31122020

Régime simplifié d'imposition

X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

SAGE ARCHCC
16 rue de la Chaussée
08300 CHAUNY

SIRET

8

8

3

9

5

4

4

1

4

0

0

0

0

1

6

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

Mél: david.audefroyc@orange.fr

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITÉ

Activités exercées

Autres commerces de détail spécialisés divers

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 31 %

Bénéfice imposable à 28 %

100 410 Déficit

Bénéfice imposable à 15 %

35 120

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme
imposables à 19 %

Autres PV imposables à
19 %

PV à long terme
imposables à 0 %

PV exonérées
(art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement
immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du
taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse

N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON

Si oui, indication du logiciel utilisé Sage

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

ARCHCC CHAUNY

16 rue de la Chaussée

08300 CHAUNY

Tél: 03.23.39.34.20

OGA/OMGA

Viseur conventionné

(Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Examen de conformité
fiscale (ECF)

prestataire :

Nom et adresse du conseil:

Identité du déclarant:

Date: 15052021

Lieu: CHAUNY

Qualité et nom du signataire: Président

DAVID AUDEFROY

Signature:

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2021

Formulaire obligatoire
l'art 223 du Code général des impôts

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
		e	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement			
			Indemnités forfaitaires	Remboursements		Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
DAVID A LEROY	500	2020	9 298				
23 RUE CHARLES DE GAULLE 02300 VIREY-NOUVEAU							

J DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)
--

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁴⁾	19 360	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁵⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

Désignation de l'entreprise				SASU A.D.D				Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise				16 rue de la Chaussée 02300 CHAUNY											
SIRET				8 5 3 9 5 4 4 1 4 0 0 0 1 6											
Durée de l'exercice en nombre de mois *				1 0				Durée de l'exercice précédent *							
								Exercice N clos le 13/11/2020/21/01/21/01							
ACTIF				Brut 1				Amortissements-Provisions 2				Net 3			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	502 894				012					502 894	
		Autres *		014					016						
	Immobilisations corporelles *		028	12 999				030	1 037				11 962		
	Immobilisations financières * (1)		040	515				042					515		
	Total I (5)		044	516 408				048	1 037				515 371		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050					052						
		Marchandises *		060	109 246				062					109 246	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	208				066					208		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068					070						
		Autres * (3)		072	610				074					610	
	Valeurs mobilières de placement		080					082							
	Disponibilités		084	92 582				086					92 582		
	Charges constatées d'avance *		092					094							
	Total II		096	202 646				098					202 646		
Total général (I + II)				110	719 054				112	1 037				718 017	
PASSIF												Exercice N NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120									500 000			
	Écarts de réévaluation		124												
	Réserve légale		126												
	Réserves réglementées *		130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131					132							
	Report à nouveau		134												
	Résultat de l'exercice		136									104 083			
	Provisions réglementées		140												
	Total I		142									604 083			
Provisions pour risques et charges		Total II	154												
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164												
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166									1 718			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	63 136				172					112 217		
	Produits constatés d'avance		174												
Total III		176									113 935				
Total général (I + II + III)				180									718 017		
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193					(4)	Dont dettes à plus d'un an				195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197					(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *				182	516 408	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199					(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *				184		
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD															

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 362 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SASU A.D.D</u>		Néant ☐ *			
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice clos le <u>31/12/2020</u>		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210	242 283		
	Production vendue	Biens Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215			
				217	496		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	242 779	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	173 550
	Variation de stocks (marchandises) *					236	(109 246)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	289
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes *	(dont crédit-bail mobilier : immobilier :)				242	11 668
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243	431
	Rémunérations du personnel *					250	20 759
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	4 549
	Dotations aux amortissements *					254	1 037
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				259	260
Total des charges d'exploitation (II)					264	104 861	
1 – RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	137 918	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	2
Produits exceptionnels (IV)						296	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 21^{er} octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				347	348	
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	33 833
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	104 083	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	104 083	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-I CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles *					322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 NOT SD)					324	33 833
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cvts d'associés	217	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *		248	330	614
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))				249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					608	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. septies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)		987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. septies A)		989		
	ZRID (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)		138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991					
	ZEANG (44. quaterdecies)	315	Investissements outre-mer		311		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 quaterdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septies)		993		
	Crédite due au report en arrière du déficit				346	350	
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 duodecies A)	655	Deduction exceptionnelle (Art. 39 duodecies A)		643		
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 duodecies B)	645	Deduction exceptionnelle (Art. 39 duodecies B)		647		
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 duodecies D)	648	Deduction exceptionnelle simulateur de condamnité (art. 39 duodecies E)		641		
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 duodecies F)	990	Deduction exceptionnelle (Art. 39 duodecies G)		649		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	138 530
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	138 530	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033 NOT SD

DGFIP N°2033-B-SD 2021

Extension

AGE Experts-comptables janvier 2021

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 902 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>SASU A.D.D</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	502 894	404		406	502 894												
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452	11 096	454		456	11 096												
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 903	474		476	1 903												
Immobilisations financières		480		482	515	484		486	515												
TOTAL		490		492	516 408	494		496	516 408												

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	771	544		546	771		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562	266	564		566	266		
TOTAL		570		572	1 037	574		576	1 037		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑤	15 % ou 12,8 % ⑥	0 % ⑦
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	588	589	
				Régularisations	590	583	595	
TOTAL					596	585	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 NOT SD

(1) Ces plus values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SASU A.D.E										Néant ☐ *																																																																																																																																				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																														
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																																						
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																																						
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																																						
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																																						
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																																						
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																																						
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																																						
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																																						
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																																						
<table border="1"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="6">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="6">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> </tr> <tr> <td colspan="6"></td> <td colspan="6">780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises									Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						Terrains	710		715		2							Constructions	720		725		3							Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4							Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5							Matériel de transport	750		755		6							Autres immobilisations corporelles	760		765		7							TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD												780					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																								
	Dotations		Reprises																																																																																																																																											
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																																								
Terrains	710		715		2																																																																																																																																									
Constructions	720		725		3																																																																																																																																									
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																																									
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																																																																									
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																																									
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																																									
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD																																																																																																																																									
						780																																																																																																																																								
II DÉFICITS REPORTABLES																																																																																																																																														
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)										982																																																																																																																																				
Déficits transférés de plein droit (article 209 JJ.2 du CGI)										982 bis																																																																																																																																				
Nombres d'opérations sur l'exercice										982 ter																																																																																																																																				
Déficits imputés										983																																																																																																																																				
Déficits reportables										984																																																																																																																																				
Déficits de l'exercice										960																																																																																																																																				
Total des déficits restant à reporter										970																																																																																																																																				
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																																														
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI										995																																																																																																																																				
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)										996																																																																																																																																				
IV DIVERS																																																																																																																																														
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																																																																																				
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325																																																																																																																																				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327																																																																																																																																				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380																																																																																																																																				
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG - CRDS										326																																																																																																																																				
N° du centre de gestion agréé										386																																																																																																																																				
Montant de la TVA collectée										371																																																																																																																																				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378																																																																																																																																				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																																				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																																																																				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																																																																				

(1) Cette case correspond au montant "porté" sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: SASU A.D.D.

Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01/03/2020 et clos le: 31/12/2020

Données en nombre de mois 1 0

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	3,00
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	242 779
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	242 779

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	109 246
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	109 246

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	174 694
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	3 825
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	6 969
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	239
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	185 747

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	166 278
---	-----	---------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	166 278
--	-----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	242 779
Effectifs au sens de la CVAE *	023	3,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 0 160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 0
Date de cessation		/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122020

SIREN

8 8 3 9 5 4 4 1 4

Dénomination de l'entreprise

SASU A.D.D

Adresse (voie)

16 rue de la Chaussée

Code postal

02300

Ville

CHAUNY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2021

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122020

SIREN

8 8 3 9 5 4 4 1 4

Dénomination de l'entreprise

SASU A.D.D

Adresse (voie)

16 rue de la Chaussée

Code postal

02300

Ville

CHAUNY

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SASU A.D.D
16, rue de la Chaussée
02300 Chauny
RCS St-Quentin 883 954 414

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 MAI 2020**

A 14 heures,

au siège social : au **16, rue de la Chaussée 02300 Chauny**

L'associé de la Société en actions simplifiée unipersonnelle ADD au capital de 500 000 euros, divisée en 500 ACTIONS DE 1000 EUROS chacune, a tenu l'Assemblée Générale. Ordinaire ratifiant les comptes clôturés au 31/12/2020

EST PRESENT :

- Monsieur Audefroy David, Président et associé unique, propriétaire de 500 actions. .

L'Assemblée réunissant l'intégralité des parts sociales, peut valablement délibérer tel que prévu à l'article 13 des statuts et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Audefroy David

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020

- Quitus à la présidence..

- Affectation des résultats.

- Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés.

- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 37 du Décret du 23 mars 1967, et qu'il énumère, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais fixés par ledit article.

certifié conforme à l'original



A.D

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation, enfin, il déclare la discussion ouverte.

le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, prend connaissance des comptes et du bilan de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un résultat bénéficiaire de 104 0834 euros . les comptes sont approuvés et quitus est donné au Président pour sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et quitus est donné au Président.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice:

Affectation de 50 000 euros à la réserve légale qui est ainsi constituée.

Le reste soit 54 083 euros au compte de report à nouveau.

Suite à ces affectations les fonds propres de la société passent à 604 083 euros. L'endettement est de 113 935 euros dont 63 136 représentant les comptes-courants d'associé du dirigeant..

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 en prends acte purement et simplement, aucune rémunération n' a été versée au dirigeant au titre de l'exercice 2020 .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits du présent procès verbal afin de remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14 H 30. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés ou par leurs mandataires, après lecture.

